

exprimée par celui qui m'a précédé à l'égard du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Je ne puis lui accorder ma confiance tant qu'il n'aura pas pris les initiatives qui s'imposent au lieu de présenter des excuses et de faire une série de promesses. Comme le dit le dicton populaire; c'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan, et ce n'est qu'après avoir pris les initiatives nécessaires que le ministre aura droit à toute ma confiance. J'espère que le temps n'est pas trop éloigné où je pourrai lui exprimer ma confiance.

• (5.10 p.m.)

Sans craindre qu'on me contredise, je pense pouvoir dire que tous les députés reconnaissent qu'il faut modifier la loi, les règlements et la politique. J'en suis si convaincu que je ne perdrai pas de temps à répéter ce qu'on a déjà dit de l'excellent travail du comité Woods et du comité des affaires des anciens combattants. A mon avis, le seul point sur lequel il faut insister c'est que, compte tenu du temps disponible, le plus grand nombre possible d'entre nous devraient signaler au ministre et au gouvernement qu'ils estiment le problème urgent et qu'il importe d'agir. Je suis tout à fait d'accord avec les députés qui ont déclaré que cette question était hautement prioritaire.

Elle l'est sûrement dans la circonscription de Vancouver-Est où se trouvent des milliers d'anciens combattants dont la plupart sont membres d'associations telles que la Légion royale canadienne et les Anciens combattants canadiens de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation. Ils passent leur temps à se demander quand enfin se décidera-t-on à faire quelque chose. Si le gouvernement remet l'affaire de mois en mois, d'année en année, serait-ce parce que, plus il y a d'anciens combattants qui meurent, moins nombreux restent ceux pour qui le gouvernement devra accroître son aide financière? Voilà ce que pensent les anciens combattants, tout le monde le sait. Je trouve honteux qu'ils soient amenés à penser ainsi. C'est cependant inévitable quand on songe que nous attendons encore du gouvernement des mesures législatives découlant d'études entreprises il y a cinq ans.

J'ai dit que je ne répéterais pas ce qu'on a déjà signalé au ministre et au gouvernement, mais je veux seulement exprimer l'espoir que le ministre, dans ses réflexions, envisagera un projet de loi relatif non seulement aux anciens combattants de Hong Kong mais aussi aux autres Canadiens qui ont été prisonniers de guerre dans d'autres régions. Il suffit de parler aux anciens combattants comme je le fais souvent, car je suis membre des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation canadiennes aussi bien que de la Légion royale canadienne, pour se rendre compte des effets de l'emprisonnement, du manque de nourriture et de l'enfer qu'ils ont subis dans les camps en Europe, certains d'entre eux pendant de longues périodes. A mon avis, la question mérite d'être examinée. J'espère que le gouvernement s'en souviendra.

J'espère surtout qu'on prendra des mesures immédiatement pour résoudre les nombreux problèmes des anciens combattants signalés aux députés. Je veux parler, bien entendu, de la situation déplorable et urgente de ceux qui sont obligés de toucher les allocations aux anciens combattants. Cet état de choses a été mentionné par de nombreux députés, notamment par mon collègue de Win-

nipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Toutefois, je tiens à insister personnellement pour qu'on prenne des mesures sans tarder à ce sujet, à cause des nombreux cas qui m'ont été signalés comme, je le sais, à d'autres députés. Je voudrais souligner une des questions peut-être les plus urgentes, exception faite de la modification des règlements et de la hausse des pensions. Je veux parler de la nécessité de passer outre à une considération qui préoccupe vivement les députés, lorsqu'il s'agit des problèmes des anciens combattants. Un député est souvent forcé de dire qu'il ne peut rien faire en faveur d'un ancien combattant, car la Commission stipule qu'il s'agit d'une condition arrêtée avant l'enrôlement. Je n'ai jamais entendu une déclaration d'une hypocrisie aussi flagrante.

Lorsque le gouvernement canadien a eu besoin d'hommes et de femmes prêts à offrir au Canada leurs bras et leur vie, ces personnes ont été examinées par des médecins et déclarées en parfaite condition. Puis, elles sont allées outre-mer et des milliers d'entre elles n'en sont pas revenues. Pourtant, plusieurs années après, lorsque celles qui sont revenues souffrent d'infirmités résultant de leur expérience de la guerre, leurs demandes d'aide sont rejetées sous prétexte qu'il s'agit d'une condition antérieure à l'enrôlement. Monsieur l'Orateur, nous sommes sûrement tous convaincus que si un homme a offert sa vie au Canada lorsque notre pays avait besoin de ses services et que si le gouvernement l'a déclaré en parfaite condition, aucun gouvernement et aucun pays n'a le droit de dire, plusieurs années plus tard, que cet homme ne peut recevoir l'allocation dont il a besoin parce que sa condition était prévue lors de son enrôlement. Étant donné ma longue expérience des cas d'anciens combattants, je voulais mentionner, en plus de tous les autres arguments, la nécessité de reconnaître l'urgence du problème avant qu'un trop grand nombre de nos anciens combattants ne nous quittent pour un monde meilleur.

J'ai été bien aise d'entendre des députés qui m'ont précédé dire que dans deux semaines ce sera le jour du Souvenir. Des milliers de personnes dans tout le Canada se rendront ce jour-là aux cénotaphes pour rendre hommage à ceux qui sont morts au champ d'honneur. C'est normal. Cela me rappelle la devise des Canadiens et des Canadiennes qui ont offert leur vie pendant la guerre: «Nous ne faillirons pas.» Les anciens combattants du Canada n'ont pas failli à la tâche pendant la guerre. Le plus grand honneur que nous puissions rendre, non seulement à ceux qui ont été fauchés, mais surtout à ceux qui sont revenus, c'est, je pense, de leur promettre qu'avant le 11 novembre le gouvernement présentera toutes les mesures législatives nécessaires pour répondre à leurs besoins et pour appliquer les recommandations réalisables du rapport du comité Woods et de celui du comité permanent des affaires des anciens combattants. Je termine en répétant que les anciens combattants n'ont pas failli à leur devoir envers nous. Ne manquons pas à notre devoir envers eux.

M. D. W. Groos (Victoria): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat, ce que je fais, à vrai dire, à court préavis. La motion du député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) m'a vivement intéressé et je tiens à dire tout de suite que je l'appuie. Sa circonscription ne vient pas rapidement à l'esprit, mais j'ai entendu son discours et je ne suis pas près de l'oublier.